

Synthèse du critère

Objectifs du critère

Ce critère vise à évaluer la production de biens et de services marchands, en quantité et en valeur, et à vérifier le caractère renouvelable de ces productions dans un cadre de gestion multifonctionnel.

Les informations recueillies englobent des situations locales très contrastées à la fois en termes de type de forêts et de gestion forestière (forêts d'Aquitaine, forêts méditerranéennes, etc.) et de propriété.

Les indicateurs proposés s'intéressent à l'adéquation entre la ressource disponible et la récolte annuelle de bois (3.1), à la facilité d'accès à la ressource pour son exploitation (3.1.1), à la création de valeur liée à la commercialisation des ressources bois et non-bois et des services liés à la forêt (3.2, 3.3, 3.4), et à l'existence de documents de gestion durable permettant d'assurer la régularité de la production de biens et services, le renouvellement de la forêt et le bon fonctionnement de l'écosystème forestier (3.5).

Analyse

En moyenne, 50 % de la production nette de bois a été prélevé en 2010 (année moyenne). Le taux de prélèvement est variable selon les régions et les essences : c'est dans le Nord et l'Est de la France que les feuillus présentent le plus fort taux de prélèvement (supérieur à 60 %), alors que sur les résineux il est supérieur à 70 % en Alsace, Picardie et Franche-Comté et dépasse 100 % en Aquitaine. À l'inverse, les taux de prélèvement sont beaucoup plus faibles dans le Sud-Est et en Corse. Ces taux de prélèvement globalement faibles s'accompagnent d'une forte progression des volumes à l'hectare sur les trente dernières années. Ces capitalisations résultent d'une augmentation de la productivité par hectare, cumulée à une extension des surfaces et à un déficit des prélèvements et de renouvellement des peuplements.

Le niveau d'exploitabilité des forêts permet d'évaluer les freins techniques et financiers à la pleine mobilisation de la ressource bois disponible. Environ 60 % de la forêt française (en surface et en volume) est facile d'exploitation. Une forte hétérogénéité est toutefois visible selon les régions, traduite notamment par l'intensité et la fréquence des prélèvements.

La récolte totale de bois est estimée à 62 millions de mètres cubes en 2013, niveau proche de la moyenne annuelle constatée au cours des 20 dernières années, exception faite des 80 millions de mètres cubes récoltés après les tempêtes de décembre 1999. Sur les 62 millions de mètres cubes récoltés en 2014, 38 millions de mètres cubes ont été commercialisés pour une valeur de 1,8 milliard d'euros soit en moyenne 49 €/m³. Près de la moitié des volumes récoltés bénéficient d'une certification de gestion durable.

Du fait de leur diversité, de la multiplicité des acteurs et du manque de suivi statistique systématique, il est beaucoup plus difficile d'évaluer la récolte et la commercialisation des produits forestiers non ligneux ainsi que la production de services liés à la forêt. Les productions non-bois n'en demeurent pas moins un enjeu primordial en matière de développement durable. Elles se révèlent non seulement un complément de revenu parfois conséquent pour les gestionnaires ou les autres acteurs du secteur, mais elles illustrent la multiplicité des biens et services apportés par une forêt gérée dans un objectif de multifonctionnalité et contribuent de manière importante à l'aménagement du territoire, à l'entretien des paysages et des espaces forestiers. Si la plupart de ses biens et services non-bois restent non marchands (biodiversité, récréation, stockage de carbone, maintien de la qualité des eaux, etc.) – voir critère 6, certains d'entre eux peuvent être commercialisés et donc avoir une valeur marchande. C'est le cas notamment de la venaison, du liège, des truffes, des plants forestiers et des graines forestières, du miel, des sapins de Noël et des droits de chasse qui engendrent une valeur commerciale globale de plusieurs dizaines de millions d'euros par an.

Enfin, la surface totale de forêts françaises bénéficiant d'un document de gestion durable approuvé représente en 2014 plus de 48 % de la surface boisée en France. La tendance sur la période est globalement à la hausse.

De manière globale, la gestion de la forêt française semble assurer la durabilité des productions issues de la forêt : les forêts sont plutôt accessibles, le taux de prélèvement reste inférieur à la production biologique, les recettes liées à la commercialisation des bois et autres produits et services sont globalement à la hausse, les surfaces relevant d'un document de gestion durable s'accroissent.

Cependant, la performance du système productif de la forêt française doit être regardée de manière plus large : le maintien des fonctions non marchandes de la forêt doit être apprécié (cf. notamment critère 4 et 6), la santé des écosystèmes forestiers doit être surveillée (cf. critère 2), la pérennité de la forêt doit être assurée (cf. critère 1) mais l'optimisation de la récolte de bois doit également être recherchée. En effet, si une surexploitation est préjudiciable, une sous-exploitation n'est pas forcément vertueuse car elle prive la société d'une ressource renouvelable (matériau et énergie) qui pourrait améliorer la balance commerciale, l'emploi et la performance environnementale.

Plusieurs facteurs contribuent à limiter l'exploitation de la ressource disponible. Dans un contexte de concurrence internationale croissante, des coûts de mobilisations mal maîtrisés peuvent décourager la récolte dans certains massifs. Ainsi, outre le morcellement et l'accroissement des coûts d'exploitation, la part des forêts (et du volume de bois) moins accessible augmente et les taux d'exploitation décroissent rapidement avec les difficultés. Parallèlement, l'appareil industriel français et européen reste peu adapté à une bonne valorisation de la ressource feuillue, qui est prépondérante en France. Ainsi les forêts feuillues sont en moyenne moins exploitées que les forêts résineuses et la ressource ne cesse d'y augmenter. Les forêts résineuses sont plus sollicitées, sauf en conditions d'exploitation difficile (montagne). Enfin, un changement dans la répartition de la création de valeur s'opère au détriment des gros bois auxquels les outils industriels sur le territoire national s'avèrent moins bien adaptés.

Ces constats ont plus ou moins d'acuité selon les contextes régionaux, les essences et types de bois, ce qui justifie de poursuivre les réflexions conciliant intérêts nationaux et spécificités locales à des échelles adaptées aux enjeux et aux caractéristiques des forêts (région, massif, etc.).

Conclusion

L'essentiel des données présentées dans ce critère sont issues de sources robustes et éprouvées ; cependant toutes ne revêtent pas la même robustesse : les données sont parfois généralisées à partir de petits échantillons, agrégées à partir de sources et méthodes variées ou partielles, estimées à dire d'expert, etc. (cf. indicateur 3.3 par exemple). Ainsi, malgré le soin et la rigueur apportés à la rédaction de ces indicateurs de gestion durable (précision des méthodes, présentation des intervalles de confiance, etc.), ils doivent être manipulés et interprétés avec précaution, notamment et peut être surtout, lors de comparaisons internationales.

Auteur : Claire Montagné-Huck (Laboratoire d'économie forestière, Inra-AgroParisTech)